

## CALCUL DU FACTEUR ÉCONOMIQUE - RÉSIDENTIEL

Date d'envoi : \_\_\_\_\_

NO DE MATRICULE : \_\_\_\_\_  
 NOM DU PROPRIÉTAIRE : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE POSTALE : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE DE L'IMMEUBLE : \_\_\_\_\_  
 MUNICIPALITÉ : \_\_\_\_\_

No de permis : \_\_\_\_\_

Madame, Monsieur,

Le service d'évaluation de la MRC de Charlevoix-Est a le mandat de tenir à jour et d'équilibrer le rôle d'évaluation foncière de votre municipalité. Tel que la loi le prescrit, ce rôle d'évaluation se doit d'être représentatif de la valeur réelle (marchande) des immeubles qui y sont inscrits. L'une des étapes cruciales à la réussite d'un tel mandat consiste à analyser et connaître les coûts de construction des différents types d'immeubles de la région.

Puisque selon nos registres vous êtes propriétaire d'un immeuble résidentiel neuf, nous vous demandons de remplir ce formulaire concernant le coût de construction de votre propriété et d'inclure une copie du contrat de l'entrepreneur et une copie du formulaire de demande de remboursement de la taxe sur les produits et services, si vous avez ces documents en votre possession.

Ces renseignements étant indispensables pour nous permettre d'établir la juste valeur de votre immeuble et des autres bâtiments de la municipalité, **nous faisons donc appel à votre coopération en vous priant de remplir ce questionnaire avec le plus d'exactitude possible et nous le retourner avant le xxxx. Advenant le cas que votre résidence n'est pas encore habitable, il est important de nous téléphoner pour nous en informer.**

Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour établir un rôle d'évaluation équitable pour tous. Évidemment, ces informations seront traitées de façon confidentielle. Pour toute question, vous pouvez communiquer avec **madame Josée Asselin**, au service d'évaluation de la MRC de Charlevoix-Est au **418 439-3947, poste 5018**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

- 1) Coût du projet de construction total :
  - Sans taxes \_\_\_\_\_
  - Avec taxes \_\_\_\_\_
  
- 2) Le coût du projet de construction total avec taxes inscrit en 1) inclut-il votre remboursement de taxes?
  - Oui       Non

Si oui, quel est le montant de votre remboursement de taxes? \_\_\_\_\_
  
- 3) Le montant inscrit en 1) inclut-il le terrain?
  - Oui       Non

Si oui, pour quel montant? \_\_\_\_\_

  - Sans taxes \_\_\_\_\_
  - Avec taxes \_\_\_\_\_
  
- 4) Les travaux ont-ils été exécutés par un entrepreneur?
  - Oui       Non       En partie
  
- 5) Avez-vous donné des travaux en sous-traitance?  
 (exemple : fosse et champ d'épuration, puits)
  - Oui       Non

**Si oui, complétez le verso de ce formulaire.**
  
- 6) Avez-vous effectué certains travaux vous-même?
  - Oui       Non

**Si oui, complétez le verso de ce formulaire.**
  
- 7) Date d'entrée en vigueur de fin des travaux : \_\_\_\_\_

Rempli par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

**ARTICLES DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE**  
**RÉGISSANT LA TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS**

**Article 16 Entrave**

Le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès du bien à l'évaluateur ou à son représentant agissant en vertu de l'article 15, ou qui l'entrave, sans excuse légitime, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 50 000 \$.

**Article 18 Renseignements**

Le propriétaire ou l'occupant d'un bien ou son mandataire doit fournir ou rendre disponibles à l'évaluateur ou à son représentant les renseignements relatifs au bien, dont ce dernier a besoin pour l'exercice de ses fonctions, selon que ce dernier lui demande de les fournir, au moyen d'un questionnaire ou autrement, ou de les rendre disponibles.

*[Renseignements].* – Le propriétaire d'un terrain ou son mandataire doit, de la même façon, lorsqu'il s'y trouve un bien devant être porté au rôle au nom de son propriétaire en vertu du chapitre V, fournir ou rendre disponibles à l'évaluateur ou à son représentant les renseignements dont ce dernier a besoin pour l'exercice de ses fonctions et qui sont relatifs au propriétaire de ce bien.

*Infraction et peine.* – Commet une infraction et est passible de l'amende prévue à l'article 16 le propriétaire ou l'occupant d'un bien ou son mandataire qui, sans excuse légitime, ne fournit pas ou ne rend pas disponibles, selon la demande de l'évaluateur ou de son représentant, les renseignements visés aux premier et deuxième alinéas, ou fournit ou rend disponibles de faux renseignements.

## COÛT DES TRAVAUX BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

Description Travaux	Coûts des travaux		Travaux faits par		Date
	Avant taxes	Taxes incluses	Entrepreneur	Propriétaire	Effective

<b>Fondation</b>	Excavation					
	Remblai					
	Coffrage					
	Béton					
	Autres : _____					

<b>Intérieur</b>	Structure					
	Plomberie					
	Plomberie (accessoires)					
	Électricité					
	Revêtement de plancher					
	Armoires					
	Peinture					
	Finition sous-sol					
	Autres : _____					
	Autres : _____					

<b>Extérieur</b>	Fosse et champ d'épuration					
	Puits artésien					
	Finition extérieure					
	Annexes (perron, etc.)					
	Dépendances (remise, etc.)					
	Aménagement paysager					
	Autres : _____					
	Autres : _____					

Maison préfabriquée

Maison construite sur place

<b>COÛT DE CONSTRUCTION TOTAL :</b>	- SANS TAXES :	\$
	- AVEC TAXES :	\$

MRC de Charlevoix-Est  
172, boulevard Notre-Dame  
Clermont (Québec) G4A 1G1  
Téléphone : 418 439-3947